

 MAIRIE DE LHERM Département de la Haute-Garonne RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1^{er} avril 2025		
Date de convocation : 28/03/2025 Date affichage : 29/03/2025	Conseillers en exercice 27 Présents : 19 Votants : 26 Excusés : 1 Procurations : 7	Le 1 ^{er} avril 2025 à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Lherm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric PAsian		
		Présents	MM. PASIAN, BOYÉ, MICLO, NOUNIS, COMORETTO, SACAREAU, MORO, BOULP, SABATHIÉ, MIRASSOU, PUJOL, MARTIN, MOREAU, PEYRON, GIL, EXPOSITO, SOBIERAJEWICZ, VERGNHES, MERCI,	
		Procuration(s)	Philippe GAURIER à Gilbert GIL Albéry TURPIN à Josiane PUJOL Jérôme CAUQUIL à Frédéric PASIAN Mathias LAUDENBACH à Olivier MICLO Christophe GIRARD à Sylvia VERGNHES Meï-Ling PHI-VAN-NAM à Sébastien MORO Ludivine RABARIJAONA à Brigitte BOYÉ	
		Absent(s)	Carine LESCAUT	
		Secrétaire	Brigitte BOYÉ	
Ordre du jour 1. Finances : Compte financier unique 2024 2. Finances : Affectation des résultats 2024 3. Finances : Vote taux d'imposition 2025 4. Finances : Vote Budget Communal 2025 5. Personnel : Modification du tableau des emplois 6. Finances : Modalités de remboursement de la formation mutualisée BIOCIDE 7. Finances : Emprunt groupe scolaire Décision prises par M. le Maire en vertu de l'article 2122-22 Informations diverses Questions orales des différents groupes				

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

La séance est ouverte à 19h10. Madame BOYÉ Brigitte est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

1. FINANCES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

La commune a opté pour le CFU qui deviendra obligatoire pour tous dans un an. Ce document unique remplace le compte administratif et le compte de gestion que nous votons séparément. Ce compte est contrôlé par la trésorerie.

Le CFU sera obligatoire en 2025. La commune a souhaité anticiper cette migration vers le CFU un an avant l'échéance.

Il est proposé au conseil municipal de voter le compte financier unique par sections plutôt que par chapitre :

- Section fonctionnement : dépenses
- Section fonctionnement : recettes
- Section investissement : dépenses
- Section investissement : recettes

⇒ *Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le CFU par sections.*

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses

Chapitres	BP 2024	CFU 2024	2024/2023
011 - Charges à caractère général	758 400,00	612 413,16	-6,50%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 229 000,00	1 104 519,67	+0,94%
014 - Atténuations de produits	372 000,00	371 207,00	+0,01%
023 - Virement à la section d'investissement	150 000,00	0,00	
042 - Opérations d'ordre entre sections	120 000,00	98 894,50	-17,67%
65 - Autres charges de gestion courante	237 350,34	196 586,41	-8,00%
66 - Charges financières	55 699,28	49 847,58	-28,28%
67 - Charges exceptionnelles	3 000,00	774,68	-73,46%
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	10 000,00	1 553,36	
Total général	2 935 449,62	2 435 796,36	-3,88%
Dépenses réelles de l'exercice		2 336 901,86	-3,20%

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Recettes

Chapitres	BP 2024	CFU 2024	2024/2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté	236 504,46	236 504,46	4,83%
013 - Atténuations de charges	35 000,00	57 112,85	-6,53%
042 - Opérations d'ordre entre sections	20 000,00	9 974,99	-66,98%
70 - Produits des services et ventes diverses	170 445,16	202 444,72	-1,06%
73 - Impôts et taxes	1 559 100,00	1 754 357,46	14,79%
74 - Dotations, subventions et participations	901 400,00	729 447,07	-26,11%
75 - Autres produits de gestion courante	10 000,00	60 568,80	133,54%
76 - Produits financiers	3 000,00	3 151,93	-18,16%
77 - Produits exceptionnels	0,00	3 551,46	-5,26%
Total général	2 935 449,62	3 057 113,74	-0,44%
Produits de l'exercice		2 820 609,28	-0,86%

On constate une petite érosion des recettes (-0,44%). Elle reste faible mais nous oblige à rester très vigilants. Nous avons réussi à contenir les dépenses en 2024 et nous devons poursuivre cette politique d'économie pour 2025. Le contexte économique n'est pas favorable : peu de construction, peu de taxe d'aménagement et peu de droit de mutation et un État moins généreux avec les collectivités.

M. le maire évoque un point positif : l'augmentation des bases, établies par les services fiscaux sur la valeur locative des habitations représente l'essentiel de l'augmentation des recettes liées aux impôts et taxes.

Cette apparente dynamique de la fiscalité est néanmoins faussée par un changement d'écriture : entre les comptes 73 et 74.

⇒ *Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les dépenses de la section fonctionnement.*

⇒ *Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les recettes de la section fonctionnement.*

SECTION INVESTISSEMENT - Dépenses

Dépenses	BP 2024	CFU 2024	Avec RAR
001 - Solde d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	9 974,99	9 974,99
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00	20 188,13	20 188,13
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 - Subventions d'investissements	0,00	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	220 000,00	213 922,64	213 922,64
20 - Immobilisations incorporelles	23 450,00	13 711,19	21 711,19
21 - Immobilisations corporelles	2 500,00	0,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
OPERATIONS	1 795 934,41	868 148,09	1 678 012,30
Total	2 161 884,41	1 125 945,04	1 943 809,25

SECTION INVESTISSEMENT - Recettes

Recettes	BP 2024	CFU 2024	Avec RAR
001 - Solde d'exécution reporté	608 924,23	608 924,23	608 924,23
021 - Virement de la S ^o de fonctionnement	150 000,00	0,00	0,00
024 - Produits de cessions	0,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	120 000,00	98 894,50	98 894,50
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00	20 188,13	20 188,13
10 - Dotations, fonds divers et réserves	485 000,00	480 873,13	480 873,13
13 - Subventions d'investissement	482 960,18	17 080,70	169 550,08
16 - Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	175 000,00	175 000,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	15 000,00	15 850,75	15 850,75
OPERATIONS		213 869,41	213 869,41
Total	2 161 884,41	1 630 680,85	1 783 150,23

Le maire ou le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote. Pour rappel, le CFU à soumettre au vote de l'assemblée délibérante est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Monsieur le Maire quitte la salle après la présentation du CFU comme l'impose la loi pour laisser le conseil municipal délibérer.

- ⇒ *Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les dépenses de la section fonctionnement.*
- ⇒ *Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les recettes de la section fonctionnement.*

Après le vote, le maire revient dans la salle du Conseil municipal et reprend l'ordre du jour.

2. FINANCES : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 :

M. le Maire propose d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement dans la section investissement. Il insiste sur la nécessité de dégager des marges de manœuvre en fonctionnement pour pouvoir investir.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT DE CLOTURE	504 735,81 €	621 317,38 €

Proposition d'affectation		
En investissement		Report en fonctionnement
Besoin de financement (déficit)	0,00 €	271 317,38 €
Complément de financement 2025	350 000,00 €	
TOTAL	350 000,00 €	

M. le Maire insiste sur la nécessité de dégager des excédents de fonctionnement afin de permettre des investissements.

Pour mémoire lors des résultats précédents :

- 150 k€ ont été affectés en 2021
- 150 k€ ont été affectés en 2022
- 300 k€ ont été affectés en 2023
- 300 k€ ont été affectés en 2024

Au regard des investissements coûteux, en particulier liés au chantier de l'école, il est proposé d'affecter 350K€ pour 2025

- ⇒ *Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'affectation des résultats.*

3. FINANCES : VOTE DU TAUX D'IMPOSITION :

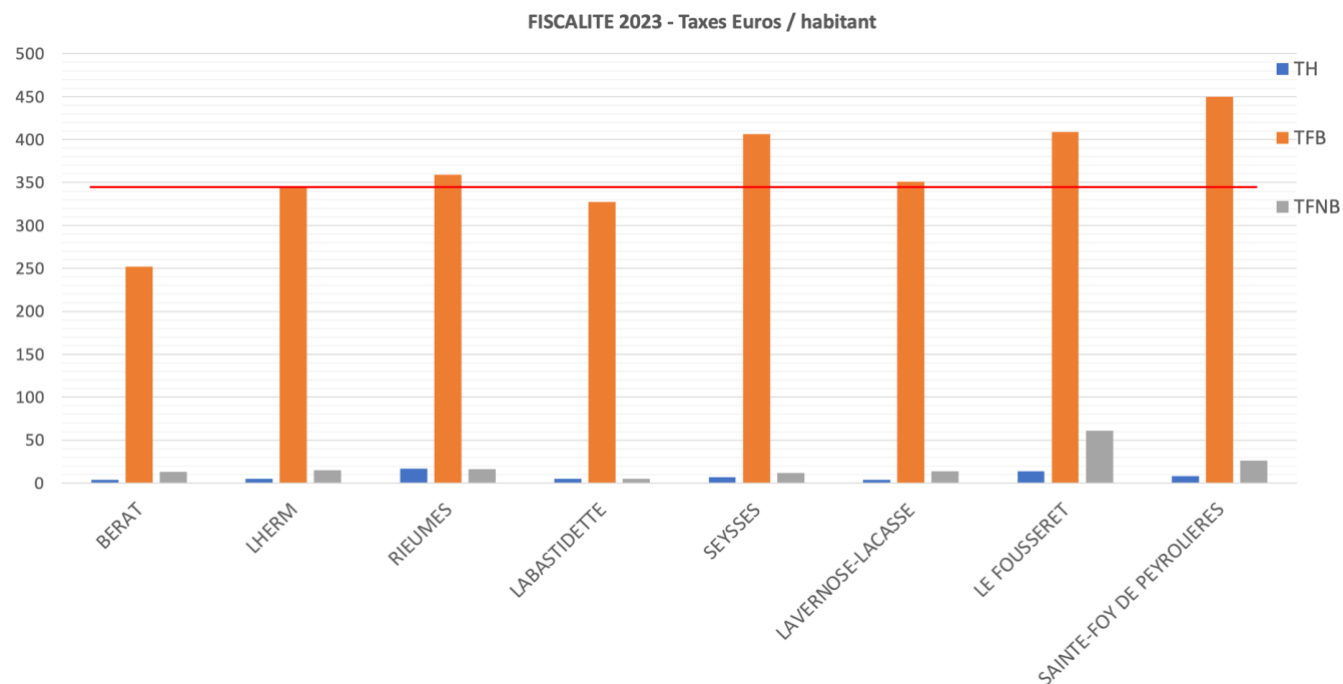
M. le Maire propose de maintenir les taux de fiscalité inchangé, comme en 2024.

	2024	2025	Moyenne strate
TH	13,97 %	13,97 %	14,80%
TFB	41,61 %	41,61 %	38,06%
TFNB	73,94 %	73,94 %	50,13%

La moyenne de la strate correspond à la moyenne des communes françaises de 3500 à 5000 habitants.

Le diagramme ci-dessous montre la position de Lherm par rapport à ses voisins en matière de fiscalité.

C'est principalement le foncier bâti qui rapporte des ressources financières à Lherm, puis le foncier non bâti. La taxe d'habitation qui s'applique sur les résidences secondaires est marginale à Lherm avec quelques résidences secondaires. Finalement, seule la taxe foncière, appliquée aux seuls propriétaires, génère des recettes pour la commune.



Il est proposé au Conseil de maintenir les taux d'imposition.

⇒ *Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux pour 2025.*

4. VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2025 :

Présentation des montants des indemnités des élus :

Suite à la loi « engagement et proximité » adoptée le 27 décembre 2019, un état récapitulatif des indemnités perçues par les élus au titre de tout mandat ou toutes fonctions exercées doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux ou communautaires avant l'examen du budget de la commune ou de l'EPCI.

La présentation de l'état récapitulatif ne donne lieu ni à débat ni délibération.

Elu	Montant brut annuel COMMUNE	Montant brut annuel 3CG	Montant brut annuel SIECT	TOTAL BRUT annuel
PASIAN Frédéric	24 125,40 €	9 150,00 €	-	33 275,40 €
BOYÉ Brigitte	8 853,96 €			8 853,96 €
PEYRON Sandrine	8 853,96 €			8 853,96 €
MICLO Olivier	8 853,96 €			8 853,96 €
MERCI Catherine	8 853,96 €			8 853,96 €
EXPOSITO Christophe	8 853,96 €			8 853,96 €
NOUNIS Anne-Marie	8 853,96 €			8 853,96 €
MORO Sébastien	8 853,96 €			8 853,96 €
BOULP Lauriane	2 831,28 €		5 133,24 €	7 964,52 €
PHI-VAN-NAM Meï-Ling	5 662,56 €			5 662,56 €
MOREAU Sophie	2 831,28 €			2 831,28 €
RABARIJAONA Ludivine	2 831,28 €			2 831,28 €
GIL Gilbert	2 831,28 €			2 831,28 €

Vote des subventions aux associations :

Les subventions sont soumises au vote individuellement. Les conseillers membres du bureau d'une association ne participent au vote de sa subvention.

Ainsi danse	1 000,00 €
ALAC	200,00 €
AMK	800,00 €
<u>Boutik O Communs</u>	500,00 €
<u>Budo</u>	300,00 €
Euro Lherm Jumelage	600,00 €
Festivités Lhermoises	15 000,00 €
Foot	7 500,00 €
Groupe Vocal	300,00 €
Guidon Lhermois	650,00 €
Judo club	800,00 €
<u>Lherminots</u>	2 000,00 €
MJC	19 000,00 €
Pétanque	1 000,00 €
<u>Road's Raptor</u>	300,00 €
<u>Savès Patrimoine</u>	200,00 €
Tennis	2 300,00 €
Collège ASS Sportive	350,00 €
Coopérative collective Élémentaire	5 300,00 €
Coopérative collective Maternelle	3 180,00 €
Radio Galaxie	350,00 €
Association Paroissiale	2 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	63 630,00 €

Mme Sylvia VERGHNES ne prend pas part au vote pour la subvention d'Euro Lherm Jumelage.

Mme Josy PUJOL et Mme Lauriane BOULP ne prennent pas part au vote pour la subvention du club de football de l'ASLL.

Une précision est apportée sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € à l'association paroissiale : il s'agit de participer à l'achat d'une sonorisation pour l'église dont le coût total s'élève à 5 800 €.

⇒ *Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les montants de subventions aux associations.*

Vote du budget primitif 2025

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget par sections plutôt que par chapitres :

- Section fonctionnement : Dépenses
- Section fonctionnement : Recettes
- Section investissement : Dépenses
- Section investissement : Recettes

⇒ *Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le budget communal par sections.*

Section de fonctionnement

Dépenses :

Recettes :

Chapitres	BP 2025	Chapitres	BP 2025
011 - Charges à caractère général	732 500,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	271 317,38
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 268 100,00	013 - Atténuations de charges	40 000,00
014 - Atténuations de produits	372 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	140 282,14	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	134 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 000,00	73 - Impôts et taxes	1 702 100,00
65 - Autres charges de gestion courante	240 100,00	74 - Dotations, subventions et participations	787 400,00
66 - Charges financières	70 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	10 164,76
67 - Charges exceptionnelles	3 000,00	76 - Produits financiers	2 500,00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	26 500,00	77 - Produits exceptionnels	0,00
Total général	2 967 482,14	Total général	2 967 482,14

A noter : les charges de personnel représentent la charge la plus importante du chapitre « dépenses ». Cette dépense a augmenté cette année de près de 4% du fait de la revalorisation des cotisations retraite des agents.

Au chapitre 14 – atténuation de produits pour un montant de 372 000€ - correspond au montant reversé à la communauté de communes au titre des compétences transférées.

Les inscriptions de dépenses évoluent de 22%, les recettes diminuent de 3% en 2025 par rapport à 2024.

Lors du montage de ce budget, les notifications de dotations ne nous étaient pas parvenues. Il a donc été inscrit la même somme au chapitre 74 – dotations et participations – 787 400€. Or la dotation de solidarité rurale a été revalorisée (+ 30 000€). Notons que 30 % des communes ont vu leurs dotations diminuer. La section est équilibrée.

M. le maire rappelle que les inscriptions de dépenses évoluent de **22%**, alors que les recettes diminuent de **3%** en 2025 par rapport à 2024. Il insiste donc sur le fait qu'il faut être très attentifs aux dépenses de fonctionnement.

⇒ *Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la section fonctionnement du BP 2025.*

Section d'investissement

Dépenses	BP 2025	RAR	Total BP 2025	Recettes	BP 2025	RAR	Total BP 2025
001 - Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	0,00	001 - Solde d'exécution reporté	504 735,81		504 735,81
040 - Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00	021 - Virement du fonctionnement	140 282,14		140 282,14
041 - Opérations patrimoniales	20 000,00	0,00	20 000,00	024 - Produits de cessions	0,00		0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	040 - Opérations d'ordre entre sections	115 000,00		115 000,00
13 - Subventions d'investissements	0,00	0,00	0,00	041 - Opérations patrimoniales	0,00		0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	485 000,00		485 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	230 000,00	0,00	230 000,00	13 - Subventions d'investissement	450 548,48	152 469,38	603 017,86
21 - Immobilisations corporelles	5 000,00	8 000,00	13 000,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00		1 500 000,00
23 - Immobilisations en cours	2 500,00	0,00	2 500,00	21 - Immobilisations corporelles	0,00		0,00
27 - Autres immobilisations financières	0	0,00	0	23 - Immobilisations en cours	0,00		0,00
OPERATIONS	(A) 2 287 671,60	(B) 809 864,21	(C) 3 097 535,81	27 - Autres immobilisations financières	15 000,00		15 000,00
Total	2 545 171,60	817 864,21	3 363 035,81	Total	3 210 566,43	152 469,38	3 363 035,81

Le montant des nouvelles dépenses s'élève à 2 550 172 € dont 2 292 672 € de dépenses d'équipements. Cumulés avec les RAR, le montant des dépenses est de 3 363 035,81 €.

M. le maire présente les investissements envisagés pour l'année 2025.

Dépenses d'équipement - Opérations		BP 2025	RAR 2024	TOTAL 2025
15 - Salle polyvalente	A	4 000,00	B 56 452,13	C 60 452,13
17 - Bâtiments		18 071,60	30 087,75	48 159,35
18 - Eglise		60 000,00	152 972,67	212 972,67
19 - Equipements et travaux divers locaux scolaires		38 500,00	19 557,60	58 057,60
20 - Urba RD 43b		3 500,00	53 000,00	56 500,00
21 - Voirie et réseaux		115 800,00	15 000,00	130 800,00
24 - Restructuration Groupe scolaire		1 808 300,00	74 700,00	1 883 000,00
25 - Equipements et travaux divers locaux associatifs		45 000,00	5 000,00	50 000,00
27- Rénovation Ancien couvent		173 500,00	383 094,06	556 594,06
28 - Equipements et travaux divers		21 000,00	20 000,00	41 000,00
Hors opérations		5 000,00	8 000,00	13 000,00
Total général		2 292 671,60	817 864,21	3 110 535,81

⇒ Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la section investissement du BP 2025.

5. Personnel : Modification du tableau des emplois

Il convient de satisfaire au besoin du service entretien restauration, il est proposé de modifier le tableau des emplois pour créer un poste d'agent d'entretien et de restauration à 28h pouvant être pourvu par des agents de tous les grades du cadre d'emploi d'Agent technique. L'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-2 ou 3-3 de la loi du 26 janvier 1984.

Cette création de poste n'entraînera pas d'embauche. Un agent est en poste avec un CDD, il sera stagiaire puis titulaire.

Services	Emplois	Postes à créer	Nb d'heures
Agent d'entretien et de restauration	Adjoint technique	1	28h

6. Finances : Modalités de remboursement de la formation mutualisée BIOCIDÉ

La crise de la Covid-19 a conduit à une utilisation accrue des produits désinfectants par les professionnels pour lutter contre le virus. Le 4ème Plan National Santé Environnement prévoit une amélioration de la formation des professionnels du secteur de la propreté afin de s'inscrire dans une démarche d'usage raisonné des désinfectants et de limiter ainsi la dispersion dans l'environnement de ces produits.

Une mise à jour de l'arrêté le 23 janvier 2023 a modifié les dispositions de l'arrêté initial en incluant dans le dispositif l'ensemble des produits désinfectants ainsi que les produits antialissure et en déclinant le Certibiocide en fonction des types de produits.

Depuis le 1er janvier 2024, le Certibiocide est décliné en 3 catégories :

- Certibiocide désinfectants
- Certibiocide nuisibles (TP14, 18, 20) ;
- Certibiocide autres produits

Le Certibiocide « désinfectants » s'obtient après une formation de 7 heures abordant l'ensemble des points nécessaires à une utilisation efficace et plus sûre des produits biocides en général, et en particulier les désinfectants.

Il est valable 5 ans et se renouvelle dans les mêmes conditions que son obtention initiale.

La commune va mettre en place cette formation à 2 de ses agents en charge de l'entretien des locaux municipaux. La mutualisation de cette formation permettra au regard du nombre d'agents inscrits de bénéficier de tarifs préférentiels. L'organisme de formation, MT Formation, transmettra à la commune de Lherm la facture dont elle devra s'acquitter et appliquera un tarif groupé de 870 € qui sera ensuite ainsi réparti :

COMMUNES	NB AGENTS	PRIX
BERAT	2	217,50 €
LE FOUSSERET	2	217,50 €
LHERM	2	217,50 €
MARTRES-TOLOSANE	1	108,75 €
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES	1	108,75 €

⇒ Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les modalités de remboursement proposées pour chaque commune.

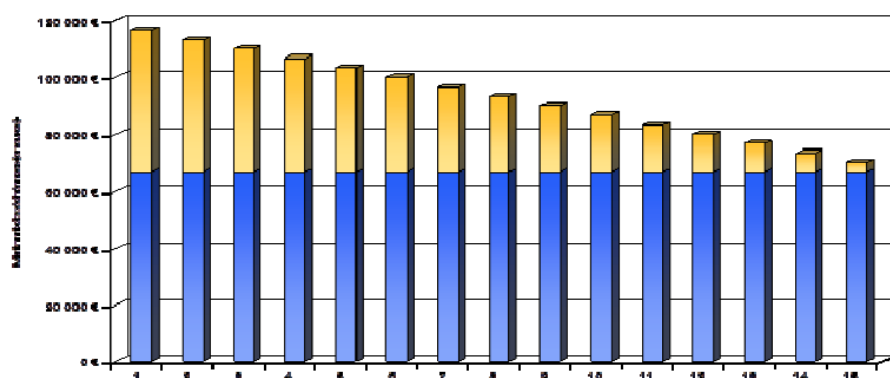
7. Finances : Emprunt groupe scolaire

Le budget 2025 prévoit un emprunt pour le financement des travaux de rénovation extension du Groupe Scolaire.

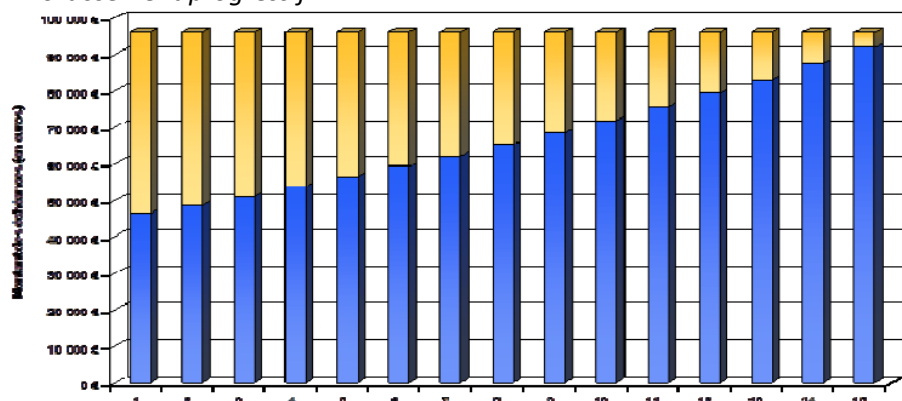
Le projet ayant démarré, il est proposé d'approuver le prêt d'un montant de 1 500 000 € auprès de la banque des territoires.

- Durée d'amortissement : 35 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- Taux : livret A + 0,40 %
- Amortissement constant (ou linéaire)

Amortissement constant (moins couteux en charges financière)



Amortissement progressif



M. le maire donne l'exemple d'un emprunt de 1 M€ sur 15 ans à 5%. Avec un amortissement constant on obtient in fine une économie de 45 000 € sur la durée du prêt.

⇒ Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet emprunt de 1,5 M€

Décisions prises par M. le Maire en vertu de l'article 2122-22

Marchés publics

M. le maire présente les décisions qu'il a prises depuis le dernier Conseil Municipal en matière d'attribution de marchés publics.

Objet	Entreprises	Montant € TTC
Réfection des façades du porche de la mairie	CONSTRUIT 31	6 469,65
Installation pompe à chaleur bâtiment modulaire école	SAS SIADOUS	2 814,52
Suivi clause RSE marché du Groupe Scolaire	NOVA Emploi	1 200,00
Démolition plancher Ancien Couvent	CONSTRUIT 31	8 076,00
Débroussailleuse	DEDIEU Motoculture	778,51
Réparation panneau lumineux	CREGG	1 200,00
Travaux électriques Atelier partagé	SAS SIADOUS	699,22
Travaux divers voirie et annexes	Société DUPUY TP	28 584,00
Entretien véhicule NISSAN	Autos <u>Classics</u>	1 542,65
Grutage des modulaires du groupe scolaire	COUGNAUD	2 100,00

M. le maire précise que la pompe à chaleur dans le bâtiment modulaire fait partie des dépenses contraintes liées au chantier de l'école.

Concernant le suivi de la clause RSE, il précise que la commune ayant obtenu le label Bâtiment Durable Occitanie niveau Argent, elle s'est engagée à proposer des chantiers d'insertion. NOVA Emploi nous accompagne dans cet objectif.

M. le maire précise que la débroussailleuse achetée est de la marque HUSQVARNA, fabricant suédois. Ce modèle a été préféré à celui de la marque américaine STIHL, en pleine guerre commerciale avec les États-Unis.

M. le maire évoque le grutage des bâtiments modulaires. Suite à une erreur dans l'un des plans dont disposait la commune, concernant les limites extérieures de l'enceinte de l'école, l'implantation des bâtiments a dû être retravaillée au dernier moment. Cette nouvelle implantation a engendré un surcoût de grutage de 2100 euros en raison de l'utilisation d'une grue de 70 tonnes au lieu de 50 tonnes.

Décision de justice

M. le maire évoque ensuite le désistement d'une requête devant le tribunal administratif, à l'initiative d'un citoyen qui réclamait le reclassement de sa parcelle boisée située en zone A du PLU en vue d'y installer une caravane/mobil home. M. le maire rappelle qu'il avait fait déposer en 2022 le poteau qui devait servir à établir un futur branchement électrique, autorisé par son prédécesseur, quelques jours avant le second tour des élections municipales de 2020. C'est cette dépose du réseau qui avait conduit le citoyen à porter l'affaire devant le tribunal. Malgré ce désistement, la commune ne sera néanmoins pas indemnisée des frais de justice occasionnés par cette procédure.

Marché de travaux de restructuration du Groupe scolaire

	Marchés Notifiés	Entreprises	offres HT	Offres TTC
LOT1	VRD - TERRASSEMENT	SPIE	688 178,45€	825 814,14€
LOT2	DÉMOLITION - GROS-OEUVRE	GALLART	516 990,43€	620 388,52€
LOT3	CHARPENTE BOIS - BARDAGE -COUVERTURE	RONCO	223 500,00€	268 200,00€
LOT4	ÉTANCHÉITÉ	SCET	51 554,46€	61 865,35€
LOT5	MENUISERIES EXTÉRIEURES - OCCULTATIONS	CGEM	216 736,80€	260 084,16€
LOT6	MENUISERIES INTÉRIEURES - AMÉNAGEMENTS	3DECO	250 000,00€	300 000,00€
LOT7	DOUBLAGES - CLOISONS - PLAFONDS	ETP	308 184,65€	369 821,58€
LOT8	PLOMBERIE SANITAIRE - CVC	ALIBERT	394 116,41€	472 939,69€
LOT9	ÉLECTRICITÉ CFO-CFA	ALIBERT	170 000,00€	204 000,00€
LOT10	SOLS DURS - FAÏENCES	TECHNICERAM	94 082,84€	112 899,41€
LOT11	SOLS SOUPLES	CERMSOLS	116 000,00€	139 200,00€
LOT12	PEINTURES - SIGNALÉTIQUE - NETTOYAGES	SUP PEINTURE	48 177,50€	57 813,00€
LOT13	SERRURERIE	A2M	57 951,88€	69 542,26€
LOT14	AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	MIDI PYRENEES ENV.	144 089,46€	172 907,35€
LOT15	BÂTIMENTS MODULAIRES	COUGNAUD	106 928,88€	128 314,66€
			3 386 491,76€	4 063 790,11€

M. le maire présente l'attribution des marchés du groupe scolaire. Il précise que tous les lots ont été attribués pour un montant inférieur à l'estimation de l'architecte, sauf le lot n°1 VRD TERRASSEMENT. Dans ce lot n°1, l'entreprise était seule à répondre comme très souvent dans le domaine du VRD Génie civil. Se sachant seules à répondre aux marchés, après entente avec les autres entreprises de VRD Génie Civil, les entreprises pratiquent des prix qui sont souvent peu raisonnables.

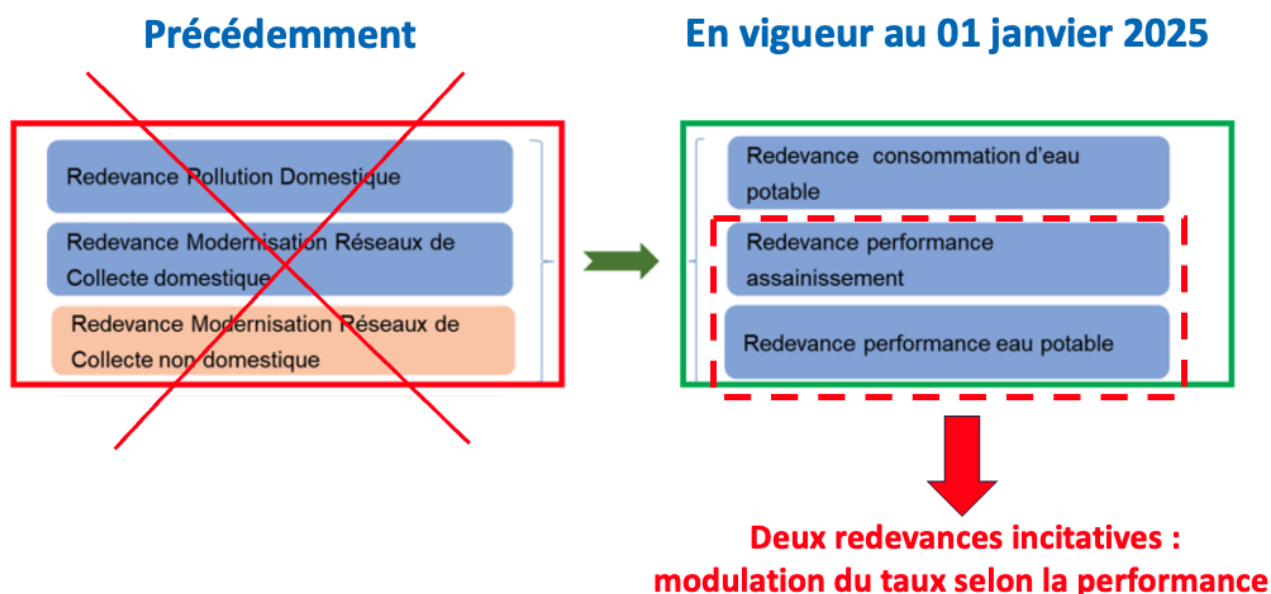
Informations diverses

a) Réformes des redevances Agence de l'eau - nouvelle facture d'eau

Mme BOULP présente une réforme de la facture d'eau et des redevances associées.

Les nouvelles redevances de performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif s'appliquent aux services en charge de la distribution de l'eau potable et de l'épuration des eaux usées. Plus le service est performant, plus la fiscalité est réduite.

Les nouvelles redevances de performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif s'appliquent aux services en charge de la distribution de l'eau potable et de l'épuration des eaux usées. Plus le service est performant, plus la fiscalité est réduite.



	Quantité	2024		2025	
		Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)
Production et distribution de l'eau					
➤ Consommation eau (m³)	120	1,283	153,96	1,341	160,92
➤ Redevance eau	1	60,20	60,20	61,00	61,00
➤ Location compteur	1	7,50	7,50	8,00	8,00
Total production et distribution eau			221,66		229,92
Organismes publics (Agence de l'eau)					
➤ Redevance pollution / Consommation eau (m³)	120	0,33	39,60	0,32	38,40
➤ Redevance performance réseau eau (m³)	120			0,07	8,40
➤ Redevance prélèvement (m³)	120	0,09	10,80	0,12	14,40
Total organismes publics			50,40		61,20
TOTAL HT			272,06		291,12
TVA (5,5%)			14,96		16,01
TOTAL TTC			287,02		307,13

Avec cette réforme, un réseau performant, ayant peu de fuites sera ainsi favorisé par rapport à un réseau de moindre qualité/performance.

Au 1^{er} janvier 2025, cette redevance est introduite sans impact sur la facture des abonnés. Dès 2026, la performance pourra évoluer et ainsi avoir une influence sur la facture des abonnés.

La note de performance est attribuée par l'agence de l'eau et apparait dans la base de données SISPEA.

Le but de cette réforme est d'inciter les syndicats à réaliser des travaux de renouvellement des réseaux.

M. le maire interroge Mme BOULP sur l'évolution prévue pour cette redevance dans le cadre du SIECT.

Mme Lauriane BOULP estime que la qualité du réseau a des progrès à faire, mais sa performance reste comparable à celle des autres syndicats.

A l'échelle du bassin Adour-Garonne, à horizon 2025, il manquera 1,2 milliards de m³ d'eau. Pour parvenir à résoudre les enjeux de sobriété, il est indispensable de renouveler les réseaux qui ont environ 60 ans.

Le SIECT a fait d'énormes efforts sur les installations et doit désormais investir dans les réseaux. Les rendements actuels du réseau SIECT est de 60%. Lorsque 1 litre d'eau brute est prélevée dans le canal ou la rivière Touch, seul 0,6 litre parvient au robinet de l'utilisateur.

Mme SOBIERAJEWICZ s'interroge sur l'aspect incitatif de cette mesure. Comment l'utilisateur peut-il influencer la performance des réseaux. Elle estime que la façon de communiquer n'est pas correcte.

Mme BOULP rappelle les enjeux de sobriété et les usagers sont quant à eux incités à consommer de moins en moins d'eau.

M. la maire rappelle que les factures d'eau sont globalement à la baisse car les usagers consomment globalement moins d'eau. La baisse des factures entraîne une baisse des recettes or les travaux à mener sont quant à eux de plus en plus coûteux. C'est la consommation d'eau qui finance le traitement de l'eau et ce financement devient de plus en plus contraint et difficile.

Mme BOULP rappelle que le prix de l'eau reste raisonnable à l'échelle de l'Europe. En France la moyenne est de 4,50 euros le m³ (eau potable + assainissement). Ce prix atteint 10 euros le m³ au Danemark.

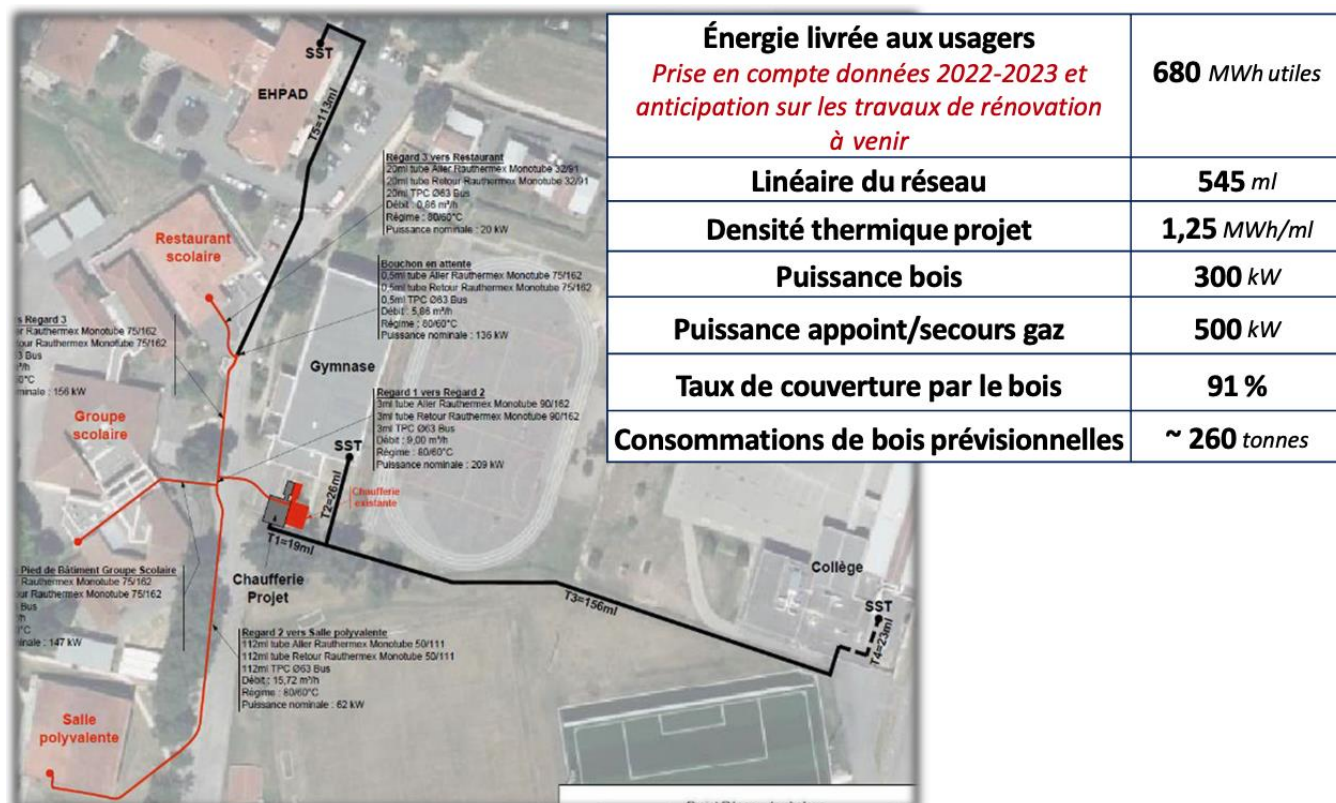
b) Projet d'extension du réseau de chaleur Bois

M. la maire présente l'avancée du chantier d'extension du réseau de chaleur.

D'ici le mois de février 2026, ce réseau sera étendu au collège, gymnase et à l'EHPAD.

Le projet consiste à doubler la chaufferie bois, agrandir la trémie

, étendre le réseau et supprimer toutes les chaudières gaz des bâtiments communaux, de l'EHPAD, du gymnase et du collège.



M. le maire présente l'attribution des lots et rappelle qu'en 2018 cette chaufferie avait coûté 475 000 euros à la commune et aujourd'hui son doublement atteint 866 000 euros.

M. MICLO précise que la chaudière gaz d'appoint et de secours vient pénaliser le coût de l'opération.

	Estimation PRO (€HT)	Mieux disants			Négociations	
		Montant	Entreprise	Ecart		
LOT n°1 : VRD - GO - FONDATION	39 690,00 €	135 984,00 €	COLAS	243%	135 984,00 €	243%
LOT n°2 : CONTAINERS ET PROCESS BOIS	281 580,00 €	254 654,00 €	HARGASSNER	-10%	250 834,69 €	-11%
LOT n°3 : HYDRAULIQUE ELECTRICITE CHAUFFERIE ET SOUS STATION	209 450,00 €	267 914,00 €	ALIBERT	28%	249 777,26 €	19%
LOT n°4 : RESEAU DE CHALEUR	247 748,00 €	229 750,00 €	SOGEA	-7%	229 750,00 €	-7%
TOTAL	778 468,00 €	888 302,00 €		14%	866 345,95 €	11%

M. la maire présente ensuite le plan de financement de cette opération.

Investissements Travaux (Janvier 2025) - k€ HT	888
Frais annexes (MOE, AMO, études géomètre, raccordement réseaux, contrôle technique, divers/imprévus, frais internes SDEHG montage de projet, charges d'avance de trésorerie...) - k€ HT	122
Budget prévisionnel SDEHG	1 010
Plan de financement chaufferie + travaux d'extension	
Subventions Fonds chaleur - k€ HT	343 (*) (39%)
CEE avec coup de pouce chauffage - k€ HT	396 (**) (46%)
Total aides publiques + CEE	739
Reste à financer par SDEHG - k€ HT	272

Mme MIRASSOU demande comment cet ensemble va ensuite fonctionner étant donné la diversité des consommateurs.

M. le maire précise que la nouvelle chaufferie sera par la suite transférée au SDEHG qui vendra in fine de la chaleur à la commune, l'EHPAD, le collège et le gymnase. Le prêt en cours souscrit par la commune sera également transféré au SDEHG.

M. le maire précise avoir travaillé de coût de la chaleur avec M. MICLO et l'ingénieur SDEHG afin que la commune ne soit pas pénalisée par ce tarif étant donné que la commune est un « petit » consommateur si on se compare au collège ou l'EHPAD.

M. la maire présente les prochaines étapes du projet et le planning :

- Analyse marché travaux terminée :
 - Lot 1 => à relancer pour intérêt général. Le lot va être divisé en 2 lots terrassement et VRD
 - Lot 2 à 4 => attribution lors du bureau du 9 Avril
- Instruction dossier de demande d'aide le 10 Avril par l'ADEME
- Polices d'abonnement provisoires en cours de signature
- Bureau attribution des offres – 9 Avril 2025
- Commission régionale – Instruction ADEME - 10 Avril 2025
- Fin de validité des offres – 20 Mai 2025
- Police d'abonnement provisoire en cours de signature

Planning

- Démarrage phase de préparation => mi-juin 2025
- Mise en service => estimation Février 2026

c) Transports scolaires - nouveaux arrêts d'autocar

M. EXPOSITO présente la création de deux nouveaux arrêts d'autocar pour desservir le collège et le lycée CHARLES DE GAULLE à la rentrée 2025.

Le lycée sera desservi depuis l'arrêt BÉGUÉ

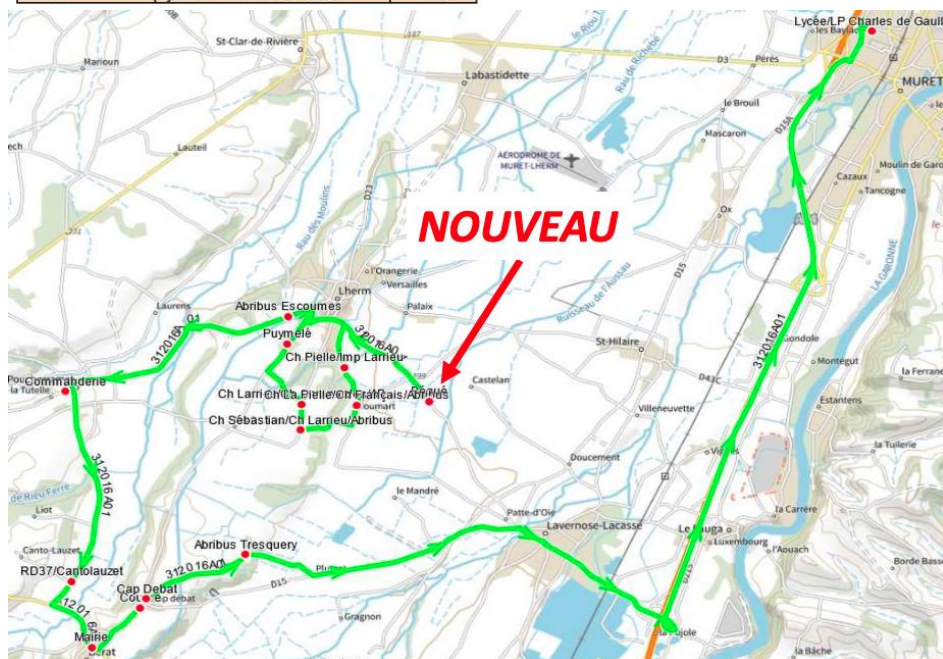


312016 - LHERM-BERAT-LYCEE DE GAULLE MURET

Validité à partir du 15/08/2025

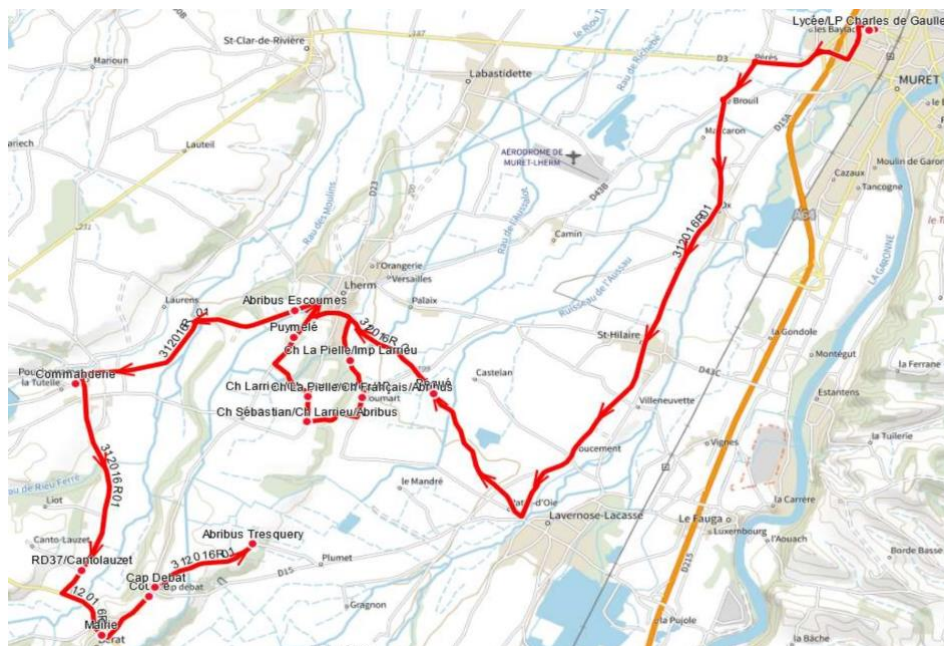
ALLER

Km en charge (Calculé)		38,8
Commune	Point d'arrêt	ImMjv--
LHERM	Bégué	07:02
	Puymelé	07:07
	Ch Larrieu/Ch Campardon/AB	07:10
	Ch Sébastien/Ch Larrieu/Abribus	07:11
	Ch La Pielle/Ch Français/Abribus	07:13
	Ch Pielle/Imp Larrieu	07:15
	Abribus Escoumes	07:20
POUCHARRAMET	Commanderie	07:26
BERAT	RD37/Cantolauzet	07:30
	Mairie	07:33
	Coume	07:36
	Cap Debat	07:37
MURET	Abribus Tresquery	07:40
	Lycée/LP Charles de Gaulle	08:05



RETOUR

Km en charge (Calculé)		34,2	34,2
Commune	Point d'arrêt	--M----	Im-jv--
MURET	Lycée/LP Charles de Gaulle	13:30	17:35
LHERM	Bégué	13:55	18:00
	Puymélé	14:00	18:05
	Ch Larrieu/Ch Campardon/AB	14:03	18:08
	Ch Sébastien/Ch Larrieu/Abribus	14:04	18:09
	Ch La Pielle/Ch Français/Abribus	14:06	18:11
	Ch La Pielle/Imp Larrieu	14:08	18:13
	Abribus Escoumes	14:13	18:18
POUCHARRAMET	Commanderie	14:19	18:24
BERAT	RD37/Cantolauzet	14:23	18:28
	Mairie	14:26	18:31
	Coume	14:29	18:34
	Cap Debat	14:30	18:35
	Abribus Tresquery	14:33	18:38



M. MORO présente la création d'un arrêt d'autocar dans le lotissement le clos de Saint-André route de RIEUMES, rue Joséphine BAKER. Cet arrêt desservira le collège dès septembre 2025. Cet arrêt est implanté dans un lotissement privé, avec l'accord du lotisseur et des riverains, car ce lotissement n'est pas intégré dans le domaine public de la commune.



M. EXPOSITO évoque la fin de la gratuité dans les zones TISSEO. En conséquence pour la rentrée 2025, les transports scolaires restent gratuits à LHERM qui ne bénéficie pas de desserte TISSEO.

Confronté à une forte baisse de ses recettes et des efforts financiers importants imposés par l'État pour faire participer les collectivités locales au redressement des comptes publics, les transports ne seront plus gratuits en Haute-Garonne dès la rentrée 2025.

En zone TISSEO – 114 communes

Dans le détail, il faudra payer 30 euros par an pour s'inscrire au service, puis 15 euros par enfant. Par exemple, pour un seul enfant, le coût annuel sera donc de 45 euros, tandis qu'il faudra compter 60 euros pour deux enfants et ainsi de suite.

Une exonération est prévue pour les familles les plus modestes. Celle-ci sera déterminée selon le quotient familial de la CAF. Par exemple, un parent seul ayant la charge de son enfant et avec un salaire correspondant au SMIC ne paiera rien.

Hors zone TISSEO, dont LHERM

Le transport reste gratuit contrairement à ce qui avait initialement indiqué dans la presse.

d) Projet d'installation de la société NAGRUP près de l'aérodrome

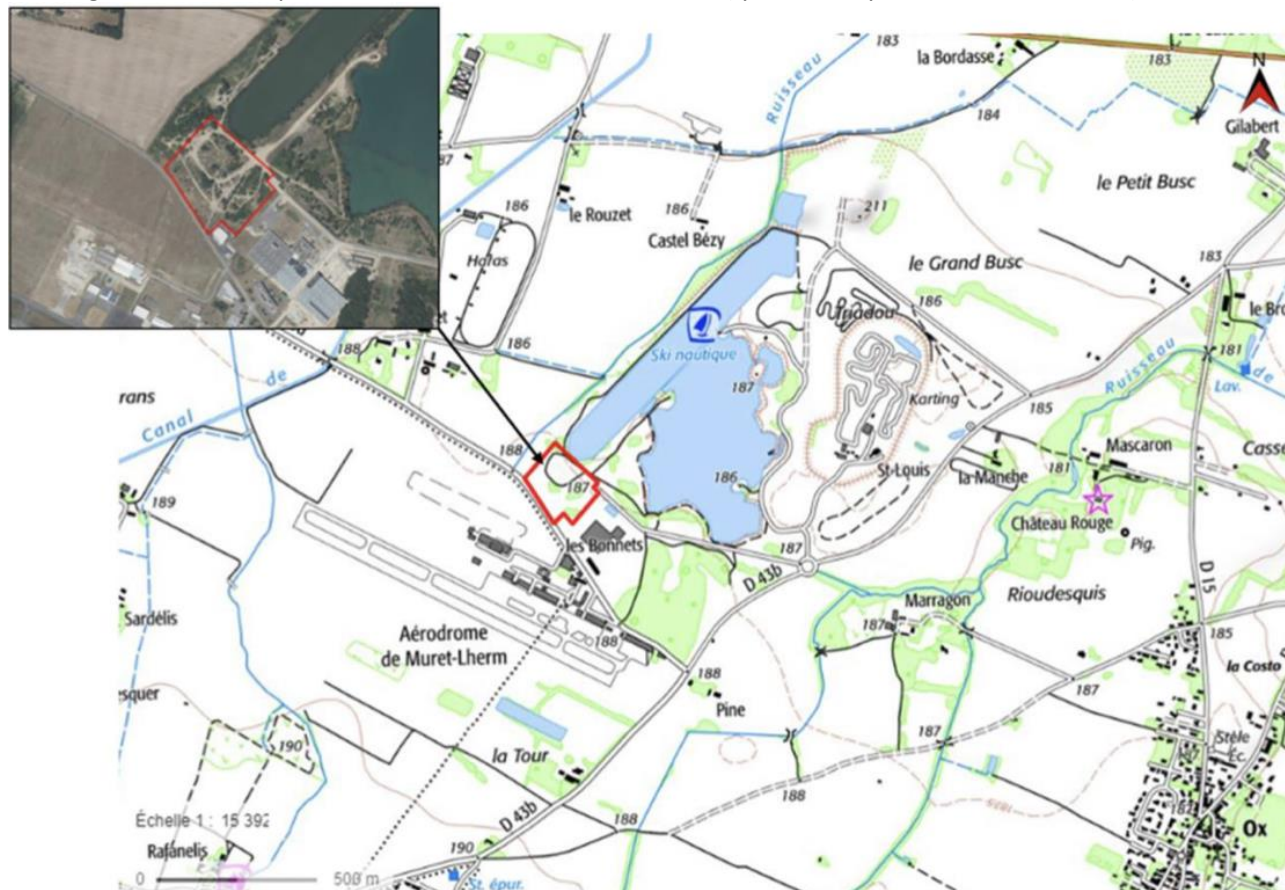
La société Nagrup a déposé une demande d'enregistrement au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour son projet d'exploitation d'un entrepôt de stockage de matières combustibles située sur la commune de Muret rue Eric Tabarly.

Le futur pôle situé à Muret sera dédié à l'exportation des marchandises en direction d'Andorre.

Augmentation du trafic RD43 de 1,1% sur la base de données de mesures de 2008 totalement obsolètes.

40 véhicules légers et 30 poids-lourds par jours.

Stockage de matières, produits ou substances combustibles (quantité supérieure à 500 tonnes).



M. le maire précise que l'étude trafic qui a été effectuée est obsolète puisqu'elle date de 2008. Une enquête publique est prévue du jeudi 24 avril 2025 (9h00) au mardi 20 mai 2025 (16h30).

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Procedures-environnementales/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Procedure-d-enregistrement-d-ICPE/Societe-Nagrup-Muret>

M. le maire invite le Conseil Municipal à répondre à cette enquête et à faire part de remarques.



Société Nagrup - Muret

Mis à jour le 31/03/2025

Consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société Nagrup pour son projet d'exploitation d'un entrepôt de stockage de matières combustibles à Muret

Date de consultation du public : jeudi 24 avril 2025 (9h00) au mardi 20 mai 2025 (16h30)

Localisation : Service urbanisme de la mairie de Muret - 1 rue Saint-Sernin - 31600 MURET

Seules les observations adressées pendant la période de consultation pourront être prises en compte.

M. EXPOSITO demande si la commune de LHERM pourra donner son avis dans cette enquête.
M. le maire répond qu'une réponse sera proposée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

e) Conseil municipal des jeunes – rencontre au Conseil Départemental

Mme MERCI présente la rencontre qui s'est déroulée au Conseil Départemental avec le Conseil Municipal des Jeunes.

Samedi 29 mars, le Conseil Municipal des jeunes a été accueilli au Département de Haute-Garonne par le Président Sébastien Vincini, avec plus de 150 jeunes venus de toute la Haute-Garonne, pour la réunion annuelle des conseils municipaux des jeunes.

Un beau moment d'échanges avec des enfants et des jeunes engagés dans la commune.

Un 3ème rassemblement placé sous le signe de la bifurcation écologique. Globalement les jeunes ont pleinement conscience de la nécessité d'engager des actions, de s'adapter, pour atténuer les effets du changement climatique.

Les conseillères départementales, Sandrine Floureusses et Sandrine Baylac sont engagées aux côtés de la jeunesse.



L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire donne la parole au public présent dans la salle du Conseil Municipal.

- Mme Angélique MARQUIÉ et M. Laurent ISNARD prennent la parole pour se présenter et présenter le nouveau comité des festivités lhermoises et ils remercient le Conseil Municipal pour le versement de la subvention de fonctionnement.
- M. ISNARD évoque l'installation de la société NAGRUP et précise que la présence de la piste ULM avait par le passé posé des difficultés pour l'installation de la société SOPLAMI et que cet argument pourrait être utilisé pour répondre à l'enquête publique et évoquer les risques liés à la chute d'aéronefs en phase de décollage et atterrissage. M. le maire remercie M. ISNARD pour ces informations et précise que ces éléments seront repris pour élaborer une réponse de la commune dans le cadre de cette enquête publique.

M. le maire lève la séance à 21h25.

La secrétaire de séance,
Brigitte BOYÉ



M. le Maire,
Frédéric PASIAN

